

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2022-085

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Date de convocation du conseil municipal : 8 Novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY.

**Membres absents :** Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Nombre de présents :** 25

**Nombre de pouvoirs :** 6

**Nombre de votants :** 31

**OBJET** MISE EN PLACE DE TARIF POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DE LA SALLE DU CEDRE

La Salle du Cèdre, située au 2 allée des Tullistes fait partie du patrimoine foncier communal, son emplacement idéal en centre-ville et sa situation de plain-pied en ont récemment fait le lieu idéal pour accueillir un centre de vaccination éphémère durant la crise sanitaire due à l'épidémie de COVID-19.

Depuis septembre 2022, la salle est de nouveau mise à disposition de diverses associations éculloises dont l'activité sociale, culturelle ou commémorative apporte une plus-value aux administrés.

Ces mises à dispositions sont actuellement faites à titre gratuit, via la signature d'une mise à disposition à titre gracieux pour une occupation ponctuelle ou régulière.

Pour autant, la salle pouvait être amenée par le passé à accueillir d'autres partenaires à l'instar d'assemblées générales de syndicats de copropriétés écullois.

Dans le cadre d'une réflexion communale d'envergure relative à la tarification des prestations et de culture de la ressource, il est proposé de mettre à disposition à titre onéreux la salle du Cèdre selon les modalités suivantes :

- La signature d'une convention de mise à disposition onéreuse.
- L'utilisation de la salle sur des créneaux disponibles et sur la base d'un calendrier tenu par la direction des solidarités.
- La location de la salle sur la base d'une participation financière de soixante-quinze euros (75€) pour une durée de deux heures.

Ces dispositions ne s'appliqueront pas aux associations à but non lucratif poursuivant un but d'intérêt général, pour lesquelles la mise à disposition demeurera faite à titre gracieux.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

La Commission Solidarité du 7 novembre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 31 voix pour.

- Approuve les modalités et le tarif de mise à disposition de la Salle du Cèdre selon la proposition ci-dessus ;
- Dit que les recettes relatives à ces conventions seront inscrites au budget principal de la Ville de chapitre 011, article 7083.

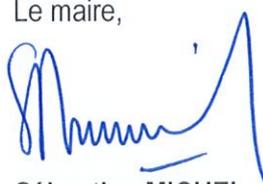
Ainsi délibéré,  
A Écully, le 16 novembre 2022

La secrétaire,



**Géraldine BALLIGAND**

Le maire,



**Sébastien MICHEL**

Certifié exécutoire le 22 NOV. 2022  
Le maire



**Sébastien MICHEL**

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Mise en place de tarif pour la mise à disposition à titre onéreux de la salle du Cèdre

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/11/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/11/2022

---

**Numéro de l'acte :** 2022-085 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 069-216900811-20221116-2022-085-DE

---

**Date de décision :** 16/11/2022

**Acte transmis par :** Caroline CHER

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.4. Tarifs des services publics